

Plan d'optimisation du ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport (MELS) Vers une fusion de certains programmes techniques?



Louis-Philippe Paulet
Trésorier de la FEC-CSQ et enseignant
au Cégep de Sorel-Tracy
louisphilippe.paulet@cegepst.qc.ca

Le 14 décembre dernier, dans le cadre des travaux de la FEC au Comité national de rencontre (CNR) portant sur les petites cohortes, des représentants de la Direction générale de la formation professionnelle et technique (DGFPT), ont fait une présentation visant à éclaircir les objectifs et la nature des travaux liés au plan d'optimisation des programmes d'études professionnelles et techniques.

La démarche ayant mené au plan d'optimisation tire son origine des orientations ministérielles présentée en 2006 par le ministre Fournier au regard de la formation professionnelle et technique. Les tables de concertation et les plans d'aménagement régionaux en sont d'ailleurs issus. Le plan initial du ministre avait pour but de mettre à jour les programmes et de redresser les programmes en difficulté. Tout ça pour bénéficier d'une offre de formation viable financièrement. C'est selon cette logique que certains collèges ont reçu une lettre du MELS leur demandant d'identifier un plan de redressement pour leurs programmes en difficulté.

Deux objectifs, une même logique

Les deux objectifs du plan d'optimisation s'inscrivent de la même manière dans cette logique financière. Le premier vise d'abord à vérifier si l'ampleur et la récurrence des besoins de main-d'œuvre justifient leur maintien à titre de programme d'État. On s'inscrit ici dans une démarche nationale d'adéquation formation-emploi. Pour ce faire, on observe le taux de placement par diplôme, en comptabilisant positivement celles et ceux qui poursuivent leurs études. Ce concept n'est pas nouveau, mais il vient une nouvelle fois questionner l'équilibre fragile entre une vision marchande de la formation au service de l'entreprise et une vision large de l'éducation au service des individus.

Le second objectif, qui vise à évaluer la pertinence de dégager des « programmes d'études plus génériques »,



Techniques de génie mécanique au Cégep de Sorel-Tracy.

Photo: Guy Bergeron

nécessite plus d'explications. Un programme plus générique ne serait pas plus « dilué » et n'aurait pas non plus pour but de rendre les étudiants plus polyvalents au terme de leur formation. En fait, selon les représentants du ministère, ce sont les programmes qu'on veut rendre plus polyvalents. Ainsi, un programme pourrait mieux évoluer au fil du temps pour s'adapter aux besoins de formation existants. Les représentants de la DGFPT parlent donc davantage de fusions potentielles de programmes au terme de l'exercice plutôt que d'abolitions de programmes.

Comment s'effectuera maintenant le choix des programmes à « fusionner génériquement »? Et bien, c'est le marché du travail, indirectement, qui orientera le choix. Car lorsque ce dernier ne fait pas de distinction entre deux types de formations comme critères d'embauche pour un poste particulier, la question de la pertinence de maintenir deux programmes différents se posera. Une appellation « générique » des programmes peut avoir certains avantages en théorie. Les collèges ont plus de latitude à offrir des programmes avec certaines « couleurs » sans pour autant demander des autorisations au MELS pour les offrir. Mais cela pourrait aussi favoriser la multiplication des « couleurs » dans les collèges où il y a beaucoup d'étudiants et par le fait même accentuer la concurrence intercollège.

Pour une meilleure consultation, la vigilance s'impose

De plus, est-ce réaliste de penser que cela est facilement applicable? L'exercice est au départ très théorique et on

ne tient pas compte de l'expertise du personnel en place ni des conventions collectives. De plus, les consultations se font à petite échelle selon la formule suivante. Les directeurs des études (DE) d'un cégep qui ont un ou deux programmes sous leur vigie sont consultés par des représentants du MELS. Ces DE s'assurent ensuite de consulter les enseignantes et les enseignants quant aux modifications à apporter ou non. À la fin du processus, le ministère n'a alors qu'un portrait local de la situation. Il est donc permis de douter qu'on puisse extrapoler à chaque fois, à partir d'un collège, la situation du Québec tout entier!

Il faut donc s'informer auprès de nos directions des études respectives sur les avancements des travaux pour les programmes potentiellement visés afin que les consultations soient plus larges et plus transparentes. Il est encore difficile de prévoir si l'éléphant accouchera d'une souris, mais il est impératif d'exercer un suivi serré de l'évolution des travaux, les conséquences pouvant être radicales pour les programmes appelés à se transformer.

Chantiers d'optimisation (programmes génériques potentiels)	Programmes d'études techniques visés
Informatique	Informatique Bureautique Intégration multimédia
Gestion de commerces	Comptabilité et gestion Gestion de commerces Gestion hôtelière Gestion d'un établissement de restauration
Service social	Intervention en délinquance Éducation spécialisée Travail social

La liste complète des programmes à l'étude est disponible auprès de la FEC-CSQ

De quelques inquiétudes sur la valeur du diplôme de l'enseignement technique



Hélène Parent
Enseignante au Cégep de Sainte-Foy
hparent@cegep-ste-foy.qc.ca

Quelques techniques sont en effet actuellement ébranlées. Sans vouloir créer de liens fictifs ou simplistes entre différentes situations, leur addition pose tout de même la question de la reconnaissance de l'enseignement technique au collégial par le ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport (MELS), le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), l'Office des professions du Québec (OPQ) et les ordres professionnels.

Techniques d'éducation à l'enfance

Les « éducatrices dans les services de garde en milieu scolaire » qui n'ont pas de DEC en Techniques d'éducation à l'enfance doivent désormais posséder une Attestation d'études professionnelles (AEP) de 390 heures. Pourtant, les besoins des enfants d'âge scolaire sont aussi importants et complexes que ceux des enfants de 0 à 5 ans et, pour cela, le DEC en TÉE offre 2490 heures pour 22 compétences spécifiques couvrant entièrement l'enfance de 0 à 12 ans. Comment interpréter cette décision de notre gouvernement de subventionner la création d'une AEP? Les professeurs sont inquiets; ils appréhendent la déqualification du titre d'emploi, une baisse significative du nombre de « techniciennes » dans

les services de garde en milieu scolaire et une baisse de l'attrait du DEC de trois ans pour les futures étudiantes.

Techniques de soins infirmiers

La situation en Techniques de soins infirmiers apparaît elle aussi questionnable et complexe. Les positions variées de l'Ordre des infirmières, des universités, du MELS et du MSSS créent une réelle tension. Le DEC-BAC envisagé obligerait désormais l'obtention du BAC pour le permis de pratique, ce qui déqualifierait la formation collégiale. Quelle place resterait aux finissantes collégiales pour lesquelles on reconnaissait pourtant les compétences jusqu'à maintenant? Et... quelle est la voix au chapitre de la formation collégiale? Le Conseil général de la FEC qui se tiendra le 16 mars abordera d'ailleurs cet enjeu.

Techniques sociales

Les techniques sociales (TES, TTS, TID) sont atteintes par le projet de loi 21, Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine

de la santé mentale et des relations humaines, adoptée en 2009. Cette loi, applicable en juin 2012, provoque un certain nombre d'inquiétudes quant à la déqualification des techniques puisqu'elle réserve des activités aux membres d'un ordre professionnel. Entre autres, on leur enlève l'activité d'« évaluation » par « appréciation, dépistage, contribution, détection », créant une rupture dans la prestation des services. Les associations de professeurs défendent toujours ardemment la place du technicien, mais... Quelle est la voix au chapitre de la formation collégiale?

Lenjeu à considérer, plus large, de la valeur qualitative des programmes techniques n'est pas abordé dans ces dossiers ni situé dans sa signification éducative ultime: le défi d'un enseignement de masse et de qualité. Ce système souple et diversifié du niveau collégial, à la fois pré-universitaire et professionnel s'étendant à toutes les régions du Québec et formant des professionnels de qualité, est à protéger. Il demande toute notre vigilance et notre implication, programme par programme ou globalement.

Merci à Jocelyne Blanchet et Guylaine Groleau des TÉE et à Maryse Lavoie et Mario Mercier des TSI du Cégep de Sainte-Foy.

DÉCLARATION

pour une société québécoise

DÉMOCRATIQUE ET ÉGALITAIRE



Le Québec vit actuellement une crise à la fois politique, économique et sociale.

Sur le plan politique, celle-ci se manifeste par la faiblesse des idées provenant d'une majorité de partis politiques et de pseudo sauveurs qui veulent faire table rase des acquis de la Révolution tranquille, par le cynisme et le manque de confiance de la population envers le système et la classe politiques, et par une diminution constante du taux de participation aux élections. En effet, seulement 57,33% des électrices et des électeurs inscrits sur la liste électorale ont voté lors du scrutin du 8 décembre 2008; 2 448 612 personnes n'ont pas voté. C'est le plus bas taux de participation depuis les élections générales de 1927! Cette désaffectation de la population envers les institutions démocratiques du Québec fut clairement exprimée lors de la tenue des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques en 2003. Les recommandations du Comité directeur, qui visaient à corriger cette situation, ont toutefois été balayées du revers de la main par le Parti libéral lorsqu'il a pris le pouvoir le 14 avril 2003, malgré la tenue d'une commission spéciale sur la Loi électorale en 2005.

Au début des années 1980, pour sortir de la crise économique que connaissaient les pays occidentaux, la plupart des États et des entreprises ont décidé de rompre avec le modèle économique d'après-guerre – «les trente glorieuses» –, en libéralisant le commerce national et international, en privatisant les entreprises et les services publics, en délocalisant les infrastructures industrielles, en précarisant le travail, en flexibilisant les contrats de travail, en remettant en question le rôle des syndicats et en réduisant les interventions de l'État dans les champs social et économique. En somme, les adeptes de ce néolibéralisme défendent depuis plus de trente ans la toute-puissance du marché, la restriction des interventions étatiques, la liberté absolue de l'individu, et ce, au détriment de l'intérêt général, de l'égalité et de la justice.

Cette conception néolibérale des rapports sociaux et économiques a des effets dévastateurs sur la société, les individus et l'environnement. La collusion et la corruption dans le secteur de la construction au Québec sont largement tributaires de la recherche à tout prix du déficit zéro depuis la fin des années 1990 et de la réingénierie de l'État du gouvernement libéral, qui a privé de ses experts la fonction publique du Québec. L'accentuation de l'écart entre les riches et les pauvres au Canada et au Québec est aussi une conséquence de ces politiques néolibérales, comme le démontrent de nombreuses études (IRIS, OCDE, ISQ, Statistique Canada, Conference Board du Canada). Depuis les années 1980, en effet, une large part de la croissance économique a profité aux riches, tandis que les pauvres et la classe moyenne ont vu leurs conditions de vie se dégrader.

Ce paradigme néolibéral – qui vise à lever tous les obstacles au développement économique malgré les ressources limitées de la planète et la crise écologique – est en partie à l'origine du déficit démocratique qui affecte les sociétés occidentales. Comment faire confiance à la classe politique et au processus démocratique dans son ensemble quand, par exemple, le gouvernement canadien négocie un

accord de libre-échange avec l'Union européenne sans mettre la population au courant des enjeux de cette négociation? Quand le gouvernement québécois décide d'accorder des permis d'exploration et d'exploitation du gaz de schiste sans consulter les populations concernées et sans les informer des conséquences possibles sur leur mode de vie? Quand le gouvernement, avec l'aide du principal parti de l'opposition, adopte une loi qui favorise une multinationale comme Quebecor?

Face à ce déficit démocratique et aux conséquences néfastes des politiques économiques néolibérales, nous avons assisté, au cours des derniers mois, à une multiplication des manifestations en Europe, aux États-Unis et au Québec. Le 24 septembre dernier, plus de 2 000 personnes ont manifesté devant les bureaux de Jean Charest à Montréal pour revendiquer la création d'une commission d'enquête publique sur la corruption dans le milieu de la construction et pour dénoncer les récentes compressions budgétaires et la décision de hausser les frais de scolarité. S'inspirant des mouvements des Indignés européen et américain, du 15 octobre au 25 novembre 2011, les Indignés de Montréal ont occupé le Square Victoria devant l'édifice de la Bourse. Le même mouvement a aussi pris forme dans d'autres villes du Québec. La Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics a organisé une manifestation le 22 octobre pendant le congrès du Parti libéral à Québec. Le 10 novembre dernier, plus de 30 000 personnes ont manifesté à Montréal contre la hausse des frais de scolarité.

Si, en Europe, le «mouvement des indignés» semble former un tout cohérent, et qu'aux États-Unis les organisations syndicales ont décidé de rejoindre le mouvement «Occupy Wall Street», force est de constater que nous sommes loin de former, pour le moment, un front uni au Québec. Les organisations syndicales sont restées, jusqu'à maintenant, plutôt silencieuses face à l'émergence de ces groupes et aux différentes manifestations de ces acteurs sociaux. C'est pourquoi la Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (FEC-CSQ) met de l'avant un certain nombre de propositions (déjà présentes sur la place publique) soutenues par un plan d'action comprenant des moyens de pression progressifs pouvant aller jusqu'à des journées nationales d'action, afin, notamment:

- d'annuler les compressions budgétaires en éducation;
- d'annuler les hausses des frais de scolarité.

Si ces revendications sont particulièrement urgentes, une réflexion plus globale s'impose. Aussi la FEC-CSQ souhaite-t-elle amener ses membres, les autres mouvements syndicaux et sociaux, ainsi que les citoyennes et citoyens à réclamer du gouvernement une réforme de ses institutions démocratiques et une révision de ses orientations économiques, sans lesquelles, croyons-nous, la distance entre la société québécoise et la classe politique, et entre les riches et les pauvres, continuera de s'agrandir.

ACCESSIBILITÉ + ÉDUCATION = JUSTICE + DÉMOCRATIE

EN CONSÉQUENCE, NOUS DÉCLARONS QUE:

1

Une société québécoise plus démocratique et égalitaire doit réaffirmer le rôle et l'importance de l'éducation, et ce, afin de favoriser une participation citoyenne éclairée.

2

Une société québécoise plus démocratique doit réformer ses institutions afin de donner plus d'espace aux citoyennes et aux citoyens.

3

Une société québécoise plus égalitaire, qui désire réduire les inégalités entre les riches et les pauvres, doit aussi revoir ses orientations économiques actuelles.

4

Le mouvement syndical est un acteur important de la société civile québécoise. Nous croyons que les organisations syndicales devraient davantage s'impliquer dans le mouvement de contestation actuelle qui secoue le Québec, car ces mouvements et ces groupes militent, somme toute, en faveur d'un Québec plus démocratique, plus juste et plus égalitaire.

Pour assurer l'accessibilité aux études supérieures sur tout le territoire

Campagne de la FEC pour la promotion du Réseau collégial



Pierre Girouard
4^e vice-président à la FEC-CSQ
pierre.girouard@cegepst.qc.ca



À la suite du cri d'alarme (Opération Sauvetage) lancé l'année dernière par nos collègues du campus de Gaspé, où des baisses récurrentes d'effectifs étudiants minent dangereusement l'équilibre voire la survie de ce cégep de région, le Conseil général de la FEC, lors de sa réunion tenue à Rimouski en juin dernier, invitait les 13 syndicats de la Fédération à faire des interventions auprès des diverses instances sociopolitiques de leurs régions respectives: députées et députés, conseils d'administration des collèges et conférences régionales des élus (CRÉ). Ainsi, depuis octobre dernier, nos syndicats mènent activement cette campagne de promotion du Réseau collégial (voir encadré).

Gaspé: la pointe de l'iceberg

La situation au campus de Gaspé, aussi dramatique et urgente soit-elle, ne représente cependant pas, à elle seule, toute la problématique à laquelle fait face le Réseau des collèges du Québec. D'une part, la problématique des cégeps de région ne se limite pas seulement aux difficultés du campus de Gaspé, car d'autres collèges de région traversent eux aussi des périodes de décroissance. D'autre part, l'ensemble des collèges publics du Québec, qu'ils soient situés en ville, en banlieue ou en région, sont aujourd'hui aux prises avec le phénomène des fluctuations de clientèle, que ces variations soient positives ou négatives, et avec les effets qu'elles ont sur la gestion et le développement des institutions et de leurs milieux respectifs.

Le Réseau des collèges: un réseau qui s'est progressivement « dé-réseauté »

Quand les cégeps sont nés, il y a environ 45 ans, leur nombre n'était pas celui d'aujourd'hui. D'ailleurs, dans certains milieux, par exemple à Sorel-Tracy et à Drummondville, l'enseignement collégial a réussi à s'implanter grâce à la mise en place de collèges régionaux (comme celui de Saint-Hyacinthe, devenu ensuite Bourgchemin). Au cours de cette première phase de leur existence, les collèges se sont non seulement

multipliés sur l'ensemble du territoire québécois, mais ils s'y sont enracinés à titre d'agents de développement majeurs dans leurs milieux, et cela, tout en renforçant les liens qui les unissaient en tant que membres du Réseau collégial.

Ensuite, au tournant des années 80, est venue la phase de « dé-régionalisation » de ces collèges régionaux et donc la création d'entités locales autonomes, comme pour Bourgchemin et au Saguenay-Lac-Saint-Jean, ouvrant la porte au « dé-réseautage » progressif des 48 institutions publiques, consacré, dans les années 90, par le mouvement de décentralisation (du national au local) accompagnant la réforme Robillard.

Aujourd'hui le Réseau collégial, s'il en porte encore le nom, n'en affiche plus pour autant les attributs. Plutôt que d'agir comme de véritables partenaires, certains cégeps, situés aussi bien en milieu urbain qu'en périphérie ou en région, s'entre-déchirent ou se font la lutte afin de s'arracher de nouveaux programmes ou des autorisations additionnelles, quand ce ne sont pas les étudiantes ou les étudiants eux-mêmes.

Les 48 collèges publics: des partenaires qu'il faut désormais « re-réseauter »

Nous, enseignantes et enseignants de cégep affiliés à la FEC-CSQ, croyons que de telles compétitions entre les cégeps — que ce soit ville-ville, ville-banlieue, ville-région, région-banlieue ou région-région — sont malsaines non seulement pour les collèges impliqués, mais aussi pour l'ensemble du Réseau collégial. Il ne faudrait surtout pas croire que les malheurs d'un collège puissent faire le bonheur des autres, car lorsqu'un cégep du réseau s'affaiblit, ce sont tous les autres qui deviennent plus fragiles et plus vulnérables. Cette leçon, même les équipes de sport professionnel, pourtant en compétition, l'ont comprise: les équipes plus riches aident celles qui sont moins bien nanties, et cela, pour assurer la santé et la pérennité de leur ligue (réseau).

Si rien n'est fait rapidement pour consolider le Réseau des collèges publics, la situation deviendra extrêmement dramatique quand de nombreux collèges auront à composer avec les fortes fluctuations démographiques appréhendées au cours des prochaines années, et cela, d'une façon inégale selon les régions du Québec.

Or, les solutions qui doivent être apportées à ces problématiques doivent être globales et structurantes. Bien que de telles solutions existent (voir nos propositions en encadré), nous croyons que leur mise en oeuvre nécessite une intervention concertée qui suppose l'affirmation d'une volonté politique ferme de la part des autorités gouvernementales. Comme ces dernières ont généralement besoin d'y être incitées et amenées par un ensemble de démarches orchestrées en provenance du milieu, la FEC et ses syndicats continuent d'intervenir auprès des autorités afin de les convaincre d'apporter, de façon urgente, des solutions concrètes et durables qui permettront au Réseau collégial de reprendre dorénavant ses attributs de réseau véritable et, ainsi, de consolider l'occupation de tout le territoire québécois et l'accessibilité aux études supérieures.

Opération réseau collégial

Interventions réalisées

Depuis l'automne 2011, la Fédération et ses syndicats affiliés ont rencontré de nombreux élus et représentants locaux afin de les sensibiliser aux actions à entreprendre pour l'avenir du réseau collégial. En voici un aperçu:

Rencontres de la Fédération

Line Beauchamp, ministre de l'Éducation, Parti libéral du Québec (PLQ)
Amir Khadir, député de Mercier et porte-parole de Québec solidaire (QS)
Marie Malavoy, critique officielle du Parti québécois (PQ) pour l'enseignement supérieur

Rencontres syndicats-députés

André Simard, député de Kamouraska-Témiscouata
Christine Saint-Pierre, députée de l'Acadie, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine
Danielle Doyer, députée de Matapédia
Germain Chevarie, député des Îles-de-la-Madeleine
Irvin Pelletier, député de Rimouski
Pascal Bérubé, député de Matane
Sylvain Simard, député de Richelieu

Conseils d'administration ayant appuyé notre démarche en date du 1^{er} février 2012

Cégep de Drummondville
Cégep de Matane
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Rimouski
Institut maritime du Québec (IMQ)
Centre matapédien d'études collégiales (CMÉC)
Cégep de Sorel-Tracy

Au moment d'écrire ces lignes, les syndicats de Bois-de-Boulogne, Drummondville, Gérald-Godin, Lennoxville, Sainte-Foy et Victoriaville sont en attente d'une réponse de la part de leur député ou de leur CA.

Le Syndicat du personnel enseignant du Cégep de la Gaspésie et des Îles à Gaspé a, quant à lui, mené de très nombreuses actions auprès des différents acteurs de la région.

Pour un véritable réseau collégial partout au Québec

Propositions

Considérant qu'un réseau collégial en santé sur tout le territoire québécois constitue une richesse collective.

La FEC-CSQ invite les membres des différents Conseils d'administration des collèges à appuyer les pistes de solutions suivantes:

- La gestion plus cohérente de l'offre et de la demande de formation, dont un mécanisme de centralisation des demandes d'admission pour mieux les répartir dans le réseau;
- La valorisation de la formation technique;
- La valorisation du programme d'aide financière aux études;
- L'accord d'une priorité aux programmes offerts en région au moment du recrutement d'étudiantes et d'étudiants étrangers;
- L'optimisation des places dans les programmes à faible effectif avant d'accorder de nouvelles autorisations de ces mêmes programmes dans d'autres collèges;
- Le financement de la formation continue par des enveloppes ouvertes;
- L'implantation de programmes exclusifs permettant à chaque collège de recevoir une masse critique d'étudiantes et d'étudiants;
- La gestion intégrée de la formation professionnelle et de la formation technique, et ce, dans le respect des différents ordres d'enseignement;
- L'augmentation du budget d'Emploi-Québec à la formation de la main-d'œuvre;
- La mise en place d'incitatifs financiers ou autres pour favoriser la mobilité des étudiantes et des étudiants;
- La révision du mode de financement actuel du réseau collégial;
- L'évaluation des coûts des solutions mises de l'avant pour venir en aide aux collèges à faible effectif;
- L'évaluation des coûts de l'augmentation du nombre de places dans les collèges de Montréal.

Le cégep favorise-t-il l'égalité des chances ?

Nous savons que, malgré l'existence d'une possible mobilité sociale pour une minorité d'individus, le parcours scolaire des jeunes du Québec est largement influencé par le niveau d'éducation et de revenu des parents. Mais qu'en est-il de « l'effet cégep » sur cette inégalité des chances? C'est à cette question originale que tente de répondre Henri Eckert.



Pierre Avignon
Conseiller FEC-CSQ
avignon.pierre@csq.qc.net

« La création des cégeps n'a pas seulement constitué un acte décisif pour la modernisation du système d'enseignement québécois, elle a surtout engagé concrètement son ouverture à des catégories sociales qui, jusque-là, n'accédaient pas aux enseignements postsecondaires », précise Eckert pour entreprendre sa réflexion. Avec la stagnation de l'accessibilité à l'enseignement collégial depuis une quinzaine d'années, autour de 60 %, et le maintien de l'inégalité d'accès à l'université, on peut par contre se demander, comme le fait l'auteur, si la massification de l'école a réellement permis de réduire « la trop vive inégalité des chances de réussir des uns par rapport aux autres? ».

À partir des données de l'enquête nationale sur les élèves de cégep menée par Jacques Roy, professeur au Cégep de Sainte-Foy, Henri Eckert va s'intéresser au parcours étudiant à l'intérieur même des collèges, de leur entrée à leur sortie. Il s'agira alors de déterminer s'il existe un « effet cégep » sur l'égalité des chances. Il constate tout d'abord une inégalité dans le passage du secondaire au collégial avec une surreprésentation des

« 54 % des jeunes issus des milieux les moins favorisés améliorent leur rendement scolaire (au collégial), contre seulement 40 % de ceux issus des milieux les plus favorisés »

jeunes issus des milieux les plus favorisés, notamment dans les programmes préuniversitaires. L'entrée au cégep est également fortement marquée par une différence de genre. On y retrouve en effet une présence supérieure de jeunes femmes. Cela s'avère particulièrement notable au sein des milieux les moins favorisés qui comptent une proportion de 30 hommes pour 70 femmes. Dans les milieux les plus favorisés, la proportion est de 53 femmes pour 46 hommes.

Le plus surprenant dans l'enquête de Henri Eckert apparaît lorsqu'il compare l'évolution des résultats scolaires des différents groupes. S'il n'est pas étonnant que les filles réussissent mieux que les garçons, il sera plus inattendu de constater que les jeunes issus de milieux moins favorisés améliorent en moyenne davantage leur rendement scolaire au collégial que celles et ceux issus de milieux plus favorisés. Ces constats amèneront donc l'auteur à conclure que: « Les inégalités



Cégep Gérard-Godin

liées à l'origine se réduisent peu d'un palier scolaire à l'autre, en revanche, le cégep réduit les différences liées à l'origine sociale entre ceux qu'il accueille en son sein. Reste que les jeunes hommes issus de milieux populaires ne parviennent toujours pas à tirer profit du processus de démocratisation ».

Les cégeps favoriseraient donc en partie l'égalisation des chances dans un système scolaire, mais surtout dans une société où il existe encore trop d'inégalités! Il y a loin de la coupe aux lèvres, mais on pourra trouver dans cette démonstration de nouveaux arguments en faveur du maintien de l'intégrité du réseau collégial.

Eckert, Henri, 2010, « Le cégep et la démocratisation de l'école au Québec, au regard des appartenances socioculturelles et de genre », *Revue des sciences de l'éducation*, vol.36, no 1, p149-168.

Condition des femmes



LE FÉMINISME?... Plus actuel que jamais!

8 mars 2012 — Journée internationale des femmes

Le XX^e siècle est souvent identifié comme celui de l'avancement de la condition des femmes. Depuis quelques années, des voix s'élèvent pour faire valoir que la question est maintenant réglée et que le féminisme serait dépassé. Vraiment?

Elles se sont indignées et elles sont passées à l'action

Il n'y a pas si longtemps, les femmes n'avaient pas accès à l'éducation. Elles n'avaient ni le droit de vote ni l'égalité juridique dans le mariage. Leur présence sur le marché du travail était tolérée, sans plus. Leurs conditions de travail étaient plus misérables que celles des hommes et leur rémunération plus faible.

Les luttes pour le droit au travail, à la syndicalisation et à la négociation ont été longues et ardues. Puis le mouvement féministe et les organisations syndicales, sous l'impulsion des comités de condition des femmes, ont mis de l'avant des revendications qui ont contribué à changer la vie des femmes et à transformer le monde du travail.

« Si la colère est une allumette, l'indignation est une flamme olympique ».

Hélène Pedneault

femmes, loin de diminuer, se diversifient: tourisme sexuel, esclavage domestique, traite des femmes aux fins de prostitution, hypersexualisation et publicités sexistes.

Sur le marché du travail, les femmes n'ont pas encore atteint l'égalité professionnelle et salariale et sont souvent discriminées.

Malgré certaines avancées, l'égalité de fait est loin d'être acquise

Le droit de vote des femmes ne s'est pas accompagné d'une juste représentation politique. Aujourd'hui encore, au Québec, les femmes ne représentent que 29,3 % des personnes élues. Les services de garde demeurent insuffisants. Le viol, la violence conjugale et la discrimination à l'égard des femmes persistent.

Les pratiques de marchandisation du corps des

Les femmes ont encore toutes les raisons de s'indigner

Un vent de droite souffle en politique et en économie. La démocratie s'étiole. Le conservatisme moral et religieux étend son emprise. Tout cela fragilise les gains des femmes, porte atteinte à leur droit à la liberté et ralentit la progression vers l'égalité entre les femmes et les hommes.

Dépassé, le féminisme? NON.

Toujours nécessaire? OUI.

Texte rédigé par Lorraine Pagé pour l'Intersyndicale des femmes

Égalité professionnelle ?

- La maternité demeure la principale raison des congédiements illégaux ;
- le retrait préventif de la travailleuse enceinte ou qui allaite est la cible d'attaques féroces du patronat ;
- seulement 7,7 % des postes de direction des 100 plus grandes entreprises canadiennes sont occupés par des femmes ;
- même lorsque plus instruites que les hommes, les femmes demeurent moins bien payées, ont plus difficilement accès aux promotions et connaissent davantage le chômage et le sous-emploi ;
- tout au long de leur vie, et ce, même à la retraite, les femmes constituent la majorité des personnes pauvres.

Le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) vu de l'intérieur

Deux membres de la FEC-CSQ siègent à la Commission de l'enseignement collégial



Pierre Avignon
Conseiller FEC-CSQ
avignon.pierre@csq.qc.net

Le Conseil supérieur de l'éducation (CSE), ça vous dit quelque chose? Sans doute que oui, mais êtes-vous capable de nommer le thème du dernier avis consacré à l'enseignement collégial? Demandez à Fanny Kingsbury, enseignante de français au Cégep de Sainte-Foy, ou à Jocelynn Meadows, enseignante d'anglais langue seconde au Cégep de Rimouski, elles sauront vous en parler.

Alors que le dernier avis du CSE touchant l'enseignement collégial a été publié en mai 2010 et traitait de la transition entre le secondaire et le collégial, c'est sur le thème de « l'internationalisation de la formation collégiale » que portera le prochain. Tenues au respect d'un code de déontologie signé à leur arrivée au CSE, les deux enseignantes membres de la FEC-CSQ nous parleront surtout de leur expérience à titre bénévole au sein de la Commission de l'enseignement collégial du CSE. Une implication « aussi riche sur le plan intellectuel qu'humain », selon les principales intéressées.

Deux « fans » du CSE

Les deux femmes ne manquent pas d'éloges envers le Conseil. Fanny Kingsbury, qui est également rédactrice en chef de la revue *Pédagogie collégiale* depuis quatre ans et auteure de deux recherches sur le réseau collégial, se qualifie d'ailleurs

de « fan du CSE depuis plusieurs années ». Nommée le 1^{er} septembre 2010 pour un mandat de trois ans (non renouvelable), l'enseignante de Sainte-Foy affirme « apprécier réellement son implication à la Commission pour les échanges francs, directs et le respect de la diversité des opinions exprimées. C'est vraiment passionnant de contribuer à des travaux qui vont être éclairants pour le réseau collégial, mais également pour l'ensemble de la société québécoise ».

Jocelynn Meadows est, depuis l'année dernière, responsable des affaires pédagogiques au sein de l'exécutif du Syndicat des enseignantes et des enseignants du Cégep de Rimouski (SEECR). Son mandat au CSE a débuté en 2009. Elle apprécie énormément son implication à la Commission de l'enseignement collégial du CSE. « C'est une de mes plus belles expériences de travail d'équipe. J'apprécie à la fois la stimulation intellectuelle, la richesse des discussions, le partage et les échanges. Je reviens des réunions de travail les batteries rechargées, plus motivée pour mon implication locale et j'ai hâte à la prochaine rencontre. »

Un mode de consultation très apprécié

L'avis sur l'internationalisation de l'enseignement collégial sur lequel planchent les treize membres de la Commission s'inscrit dans un travail de longue haleine fait de nombreux allers-retours entre les membres de la Commission. Pour Fanny Kingsbury: « Ce

mouvement assure que la réflexion est profonde, rigoureuse et que les différents points de vue exprimés sont pris en compte. Même le thème de l'avis et la démarche de la recherche sont discutés. Chacun arrive avec ses préoccupations, souvent liées à ses expériences dans le réseau, et le va-et-vient permet de nuancer, de ne rien échapper. C'est d'ailleurs ce processus de consultation qui fait la force des documents produits par le CSE et qui les rend pertinents dans une perspective de long terme ».

« Personnellement, j'apporte un point de vue sur ce qui se passe dans les régions, sur les difficultés que l'on rencontre, mais la richesse des échanges repose avant tout sur la diversité des personnes assises autour de la table », ajoute Jocelynn Meadows. « L'atmosphère de travail porte vraiment à l'implication. Tous les points de vue sont traités sur un pied d'égalité alors que la Commission est composée à la fois d'enseignants, de directeurs, d'étudiants et de professionnels du réseau collégial. De plus, les discussions ne s'effectuent pas dans le vide, mais autour de recherches, ce qui demande d'ailleurs beaucoup de lecture. »

« C'est une expérience à vivre pour toutes celles et tous ceux qui ont l'esprit critique et qui sont passionnés par le monde de l'éducation », conclura l'enseignante de Rimouski.

Avis aux intéressés!



Fanny Kingsbury
Enseignante de français au
Cégep de Sainte-Foy



Jocelynn Meadows
Enseignante d'anglais
langue seconde au Cégep de Rimouski

Publications du Conseil supérieur de l'éducation

En plus d'un rapport sur l'état et les besoins de l'éducation déposé par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport à l'Assemblée nationale tous les deux ans, le CSE publie de nombreux avis. L'organisme est également obligatoirement consulté avant toutes modifications au Règlement sur le régime des études collégiales (RREC). Voici un aperçu des plus récentes publications du CSE.

2001, *La gouverne de l'éducation. Logique marchande ou processus politique?*

2002, *Au collégial. L'orientation au cœur de la réussite.*

2004, *Regard sur les programmes de formation technique et la sanction des études : poursuivre le renouveau au collégial.*

2004, *Les établissements d'enseignement collégial, un acquis de la société québécoise favorisant l'accessibilité aux études supérieures.*

2008, *L'éducation en région éloignée : une responsabilité collective.*

2010, *Regards renouvelés sur la transition entre le secondaire et le collégial.*

2010, *Conjuguer équité et performance en éducation, un défi de société.*

À paraître, *Avis sur l'internationalisation de l'enseignement collégial.*

À paraître, *Favoriser l'obtention d'une première formation qualifiante comme voie normale de scolarisation au secondaire pour les jeunes de moins de 20 ans.*

Guide de lecture de la convention collective 2010-2015

Détermination de l'échelon salarial: calcul de l'expérience et de la scolarité

La convention collective 2010-2015 apporte des changements pouvant avoir un impact sur l'établissement de la valeur de votre expérience et sur la détermination de votre échelon salarial. Ces changements bonifient la valeur de l'expérience professionnelle ou industrielle, notamment par la pleine reconnaissance de celle-ci, et introduisent une progression accélérée pour les quatre premiers échelons de l'échelle de traitement. Ce guide se veut un outil permettant de bien comprendre et appliquer les différentes modifications.

Dans le cas de difficultés, votre syndicat est la meilleure ressource pour vous guider, vous aider dans l'interprétation de vos droits et vous représenter auprès de votre Collège. Votre déléguée ou délégué syndical est là pour vous assister dans la recherche de solutions à vos difficultés.

Bonne lecture !

Diane Dufour
Représentante de la FEC-CSQ au Comité consultatif sur la tâche (CCT)

Le guide est disponible auprès de votre syndicat local et sur le site internet de la fédération www.fec.csq.qc.net

L'ENJEU EXPRESS

Volume 6, Numéro 2
Mars 2012

Publication officielle de la Fédération des enseignantes et enseignants de CEGEP (FEC-CSQ)

Siège social :
9405, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1L 6P3
Téléphone : 514 356-8888
Télécopie : 514 354-8535
Courriel : fec@csq.qc.net
Site Web : www.fec.csq.qc.net

Rédacteur en chef : Pierre Avignon
Comité de rédaction : Pierre Girouard et
Hélène Parent
Secrétariat : Johane Leblanc
Design graphique : Denis Bernard
Graphisme : Atelier Imagic

Responsable de la production :
Sylvie Bouchard
Impression : Imprimerie Budget
Tirage : 3220 exemplaires
Dépôt légal : Bibliothèque nationale
du Québec

**Fédération
des enseignantes
et enseignants
de CEGEP (CSQ)**